Le magazine des professionnels de la canne

CAROcanne

N°43 novembre 2017 2€



Des conseils pour produire mieux

Notre dossier p 14 à 20

> Convention Canne : la règle du jeu jusqu'en 2021 p 04
> Les deux sucreries de La Réunion fêtent leur 200 ans p 07

cahier technique

Mon carnet d'exploitation 2018



Foucque MATERIELS

www.foucquemateriel

Saint-Suzanne **Saint-Louis**

Numéro d'appel unique

0262 974 974

Suivez nous sur



N°43

sommaire

3 Editorial

4-13 Actualités

- **Avenant à la convention canne** La règle du jeu jusqu'en 2021 4
- **Nouvelle aide à la plantation** 6
- **1817 - 2017** Les deux sucreries de La Réunion fêtent leur 200 ans 7
- **PEAN** Nouvel outil de protection des terres agricoles 9
- **Fête de la canne au Colosse** 10
- **L'eau arrive à Bellevue et Maison-Rouge** 11
- **Deux nouveaux outils** de conseil à l'irrigation 11
- **Centres de livraison** Une échelle sécurisée 12
- **La sécurité** des transports de canne s'améliore 12
- **Comment faciliter** le recrutement des coupeurs 13

14-20 **DOSSIER** Des conseils pour produire mieux

- **Le progrès par la plantation et l'irrigation** 15
- **Pierrefonds** Renaissance d'une exploitation 16
- **Nouvelles techniques culturales** et diversification 17
- **Pas d'avenir sans mécanisation** 18
- **Mobilisation contre le tabac-bœuf** 19
- **MAEC Epaillage** une aide financière, des obligations strictes 20

21 Les métiers de la canne et du sucre

- **Claude Lebeau** - conseiller canne à la Chambre d'agriculture 21

22 Culture de la canne à sucre

- **10 préconisations de base** Conseils de saison 22

23 Le monde de la canne et du sucre

CARO CANNE N°43 - NOVEMBRE 2017
Revue de Canne Progrès éditée trois fois par an

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Bernard Siegmund - Président de l'Artas
COORDINATEUR : Daniel Marion
RÉDACTION : Artas - Bernard Grollier - Olivier Soufflet
CONCEPTION ET RÉALISATION : HTC
PHOTOS : J.M. Grenier - Tereos Sucre Océan Indien - eRcane - CTICS - Shutterstock - Chambre d'agriculture - Cirad
INFORMATION ET ABONNEMENT :
Artas c/o eRcane - BP 60315
29, Rue d'Emmerez de Charmoy - 97494 Sainte-Clotilde Cedex
Tél. : 0262 28 21 29 - Fax : 0262 29 05 07
IMPRESSION : Print 2000 - N° ISSN 1764-657X
TIRAGE 4 000 exemplaires
DIFFUSION ARDP et Canne Progrès PRIX AU NUMÉRO 2 €
ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO
Chambre d'agriculture | Cirad | CTICS | eRcane | DAAF
Syndicat du Sucre | Tereos Sucre Océan Indien

Produire mieux

éditorial



Commencée après des négociations longues et difficiles, la campagne 2017 se termine également dans une ambiance tendue. Il est temps que la sérénité revienne et qu'un dialogue interprofessionnel constructif reprenne le dessus pour que notre filière démontre, dans les prochaines années, sa capacité à surmonter tous les obstacles.

Y compris à l'échelle de l'exploitation : ce numéro de Caro Canne met en lumière l'importance du rôle des techniciens agricoles auprès des planteurs qui rencontrent des difficultés, ou ont besoin d'aide pour conduire leurs projets. Il est toujours possible de produire mieux, ceux qui veulent progresser peuvent bénéficier de multiples soutiens, notamment à travers les contrats de progrès mis en place par la Chambre d'agriculture.

Alors que des engagements fermes viennent d'être pris par l'Etat, avec l'accord de l'Europe, pour donner de la visibilité à notre filière, alors que le Département accentue son effort en faveur de la plantation, tout en simplifiant les procédures d'aide, chacun doit faire preuve de responsabilité.

Tout agriculteur est notamment tenu de présenter un carnet d'exploitation, lors des contrôles effectués pour vérifier le respect des conditionnalités des aides. Caro Canne vous propose, dans ses pages centrales, un modèle de carnet : n'hésitez pas à l'utiliser dès à présent et tout au long de la campagne 2018. La bonne tenue de ce document, qui est avant tout un outil de bonne gestion, est particulièrement importante au chapitre des produits phytosanitaires utilisés.

Les débats sur la toxicité du glyphosate ou le retrait du Basta à partir de 2018 sont venus nous le rappeler ces dernières semaines : la réglementation obligera à réduire les apports d'herbicides sans doute plus rapidement que ne le souhaite le monde agricole. Cette évolution ne doit pas être vécue passivement ; de nombreux moyens existent pour limiter le recours aux produits phytosanitaires, aucun planteur ne peut plus ignorer l'existence de ces méthodes alternatives, dont la mise en pratique sera inévitable.

Déjà, la Mesure Agro Environnementale et Climatique Epaillage du programme européen FEADER rencontre un succès certain, puisque plus d'un millier de planteurs y ont adhéré. Le simple fait de couvrir le sol avec un paillis est une pratique vertueuse, même si elle ne suffit pas pour combattre tous les types d'enherbement. Il n'existe pas de panacée en la matière, chacun devra faire preuve d'imagination, en relation avec les conseillers agricoles, pour trouver la combinaison de solutions permettant d'avancer sur la voie de la réduction des herbicides tout en préservant la rentabilité de son exploitation.

Bernard Siegmund
Président de l'ARTAS

Retrouvez tous les numéros en version numérique du magazine sur le Net
www.carocanne.re

Caro Canne est cofinancé par l'Union Européenne, dans le cadre du Programme de Développement Rural de La Réunion - FEADER 2014 – 2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA Réunion www.cg974.fr

Mise au point de nouveaux produits, pratiques et procédés dans le secteur de l'agriculture et de l'expérimentation agronomique : diffusion des innovations techniques.

Avenant à la convention canne
La règle du jeu jusqu'en 2021

L'avenant à la convention canne de 2015 a été signé le 11 juillet dernier par l'interprofession. Il décrit les engagements des industriels, de l'Etat et des planteurs pour la période 2017-2021. Le prix industriel de base augmente et la répartition de l'aide à la production devient plus favorable aux petits planteurs



Le prix de base passe à 40,07 euros la tonne de canne.

Au terme d'une longue négociation, les partenaires de la filière canne-sucre sont parvenus à un accord, le 11 juillet, sur l'avenant à la convention canne signée en 2015. Il y a deux ans, l'industrie sucrière réunionnaise manquait encore de visibilité sur sa capacité à s'adapter à la fin des quotas européens annoncée pour la fin 2017. La confirmation d'un soutien financier supplémentaire aux sucreries des DOM (38 millions d'euros par an, dont 28 millions pour La Réunion) a permis d'engager la discussion sur les conditions d'achat de la canne par les industriels et sur le cadre technique et financier des relations entre planteurs et industriels.
L'avenant, dit « volet B » de la convention canne, a été conclu pour une durée de cinq campagnes, soit jusqu'à la fin de la campagne canne 2021. La négociation a abouti à une revalorisation de la rémunération des planteurs, en privilégiant les petites exploitations.



Revalorisation du prix de base d'achat de la canne

Le prix de base de la tonne de canne payé aux livreurs par les industriels était fixé, depuis 1978, à 39,09 €, pour une canne à 13,8 % de richesse et un écart-technique de 2,8. Il passe aujourd'hui à 40,07 € la tonne pour une canne à 13,8 % de richesse et un écart-technique de 2,6, soit une augmentation de 0,98 € par tonne de canne.

Les compléments de prix revus à la hausse

Au prix industriel de base, s'ajoutent deux primes complémentaires, qui sont également revalorisées à partir de cette année. La prime fixe (article 10 a de la convention) passe de 1,172 € la tonne de canne à 1,2 €. La partie variable de la prime passe de 0,275 € la tonne à 0,375 €, quels que soient les tonnages livrés au cours de la campagne. Soit un gain de 0,128 € par tonne de canne pour tous les planteurs. La prime de soutien à la compétitivité, réservée aux exploitations situées en zones irriguées, représentait jusqu'à présent un montant global de 800 000 €. Elle est complétée de 200 000 € pour inclure dans le périmètre concerné à la fois les zones irriguées et les zones difficiles.



Prime bagasse production et recette bagasse énergie

La prime bagasse production passe de 1,8 € par tonne de canne à 2 €, soit un gain de 0,20 € par tonne pour l'ensemble des planteurs. D'autre part, la répartition de la recette bagasse énergie, issue du tarif de rachat de l'électricité produite à partir de la bagasse dans les centrales thermiques de Bois-Rouge et du Gol, est modifiée. La part qui était jusqu'alors versée à eRcane (environ 0,558 € par tonne de canne, soit un million d'euros par campagne en moyenne ces dernières années) est réaffectée aux planteurs.

Complément de prix : 1,29 €/tonne pour les cannes de 2016

L'avenant introduit dans la convention canne un complément de prix versé par les industriels aux planteurs, fixé en fonction de l'évolution



L'aide à la production augmente pour les 700 premières tonnes livrées.

des prix du sucre blanc sur le marché européen, si ce dernier dépasse 454 € la tonne. Au-delà de ce montant, le supplément sera de 0,44 €/tonne de canne par tranche de 10 €/tonne de sucre blanc. A titre exceptionnel, il a été décidé que les planteurs percevront ce complément au titre de la campagne 2016. Au moment de la signature de la convention, en juillet, il avait été estimé à 0,88 € la tonne. Il a été revu à la hausse fin septembre, après la publication des prix effectifs du sucre sur la période concernée (juillet 2016-juin 2017). Les planteurs percevront finalement 1,29 € par tonne de canne livrée en 2016. Soit un total de 2,3 millions d'euros, « *730 000 € de plus qu'attendus* », souligne le Syndicat du Sucre. Le dispositif sera reconduit tous les ans jusqu'en 2021.

Coupe mécanisée : soutien financier renforcé

Dans le cadre de la convention canne de 2015, un dispositif d'incitation à la coupe mécanique en cannes longues avait été mis en place, sous forme de contrat de progrès incluant un accompagnement par des techniciens spécialisés. Les livreurs de cannes longues récoltées avec les coupeuses péï percevaient de l'industriel une prime d'un euro par tonne de canne saine, loyale et marchande ; les basses richesses en sucre étaient compensées jusqu'à hauteur de 11,88 % en puisant dans un fonds « convention canne » d'un montant maximal de 200 000 €.

Les anciennes modalités sont remplacées par une enveloppe de 500 000 € affectée aux « Coupes Longue Machine (CLM) », financée à hauteur de 250 000 € par le fonds « convention canne » et 250 000 € par le « fonds industriels ».

Dans ce cadre, les planteurs qui livrent des cannes longues machines d'une richesse comprise entre 9,8 et 12,8 bénéficient d'une prime à la tonne de canne type (de qualité saine loyale et marchande). Le principe du dispositif consiste à appliquer au prix de base industriel un coefficient dégressif entre 9,8 et 12,8 de richesse.

En cas de dépassement de l'enveloppe de 500 000 €, un stabilisateur sera appliqué pour ne pas dépasser le montant prévu.

Les planteurs qui coupent mécaniquement bénéficieront d'autre part d'une compensation de la pénalité appliquée sur le prix industriel de base si la canne livrée est plus fibreuse ou moins riche en sucre que la moyenne des autres planteurs de la même zone.

Le rattrapage des basses richesses à hauteur de 11,88 % est enfin étendu à tous les planteurs, une fois pendant le temps de la convention canne. Ce dispositif reste financé par le compte du CTICS intitulé « filière canne ». Un second rattrapage restera toutefois possible après expertise.

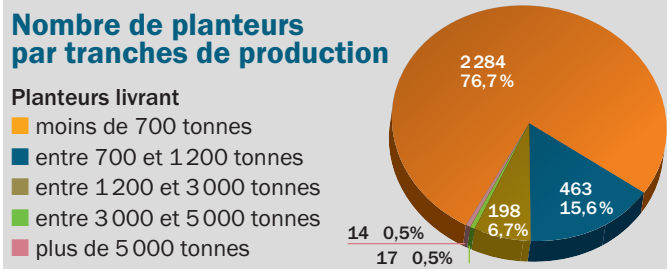
Aide à la production en hausse pour les livreurs de moins de 700 tonnes

L'aide à la production versée par l'Etat fait l'objet d'une nouvelle répartition à compter de la campagne 2017, à enveloppe globale constante (34,72 millions d'euros par an). Les planteurs qui livrent moins de 700 tonnes bénéficient d'une augmentation de 0,40 €/tonne. Cette revalorisation est compensée par un prélèvement sur toutes les tonnes produites au-delà de 700 tonnes : 0,50 €/t entre 700 et 1 200 tonnes, 0,7 €/t entre 1 200 et 5 000 tonnes et 1 €/t au-delà de 5 000 tonnes.

Répartition de l'aide à la production

	Anciens montants (€/tonne)	Nouveaux montants (€/tonne)
Jusqu'à 700 tonnes	21,4	21,8
De 700 à 1 200 tonnes	16,0	15,5
De 1 200 à 3 000 tonnes	12,5	11,8
De 3 000 à 5 000 tonnes	9,5	8,8
5 000 tonnes et plus	7,4	6,4

Nombre de planteurs par tranches de production





En résumé

Sur les 2 976 planteurs réunionnais, 2 284 (76,7 %) produisent moins de 700 tonnes. Ils bénéficient pleinement de la revalorisation de l'aide à la production.

463 planteurs (15,6 % de l'ensemble) produisent entre 700 et 1 200 tonnes. Ils percevront 0,40 €/tonne supplémentaire sur leurs 700 premières tonnes et perdront 0,50 €/tonne sur leurs livraisons au-delà de 700 tonnes.

Ces 463 planteurs ont livré 1 138 826 tonnes au total en 2016, dont 210 155 dans la tranche 700 à 1 200 tonnes. Si leur production est exactement la même en 2017, ils percevront 280 € supplémentaires d'aide à la production pour leurs 700 premières tonnes et perdront 0,50 €/tonne dans la tranche 700 à 1 200 tonnes, soit au pire une perte de 250 € d'aide. Ils restent donc bénéficiaires de la nouvelle répartition de l'aide.

Un peu moins de 8 % des planteurs, livrant plus de 1 200 tonnes, verront le montant de leur aide à la production diminuer à partir de 2017, puisque l'augmentation de 0,40 €/tonne dans la tranche 0 à 700 tonnes ne suffira pas à compenser les baisses dans les tranches supérieures.

Nouvelle aide à la plantation
Un montant forfaitaire de 3 442,50 €/ha

L'aide FEADER à la plantation, abondée par le Département, n'est plus calculée sur la base des dépenses engagées mais selon un montant forfaitaire : 3 442,50 euros par hectare. La procédure de paiement s'en trouve simplifiée.



Au cours des négociations de l'avenant à la convention canne, il y a quelques mois, le Conseil départemental a décidé de s'engager plus activement dans le soutien à la plantation. Les modalités de l'aide FEADER à la plantation (fiche-action n°4.18) ont changé depuis le 4 août 2017. La principale évolution concerne le montant de la subvention proposée aux agriculteurs qui renouvellent leurs souches de canne. Jusqu'à présent, ils pouvaient prétendre à une subvention maximale de 2 500 €/ha abondée par une aide de 1 000 €/ha versée par Tereos Sucre Océan Indien (TSOI). Dans la pratique, la subvention publique était souvent inférieure à 2 500 €, toutes les factures des dépenses éligibles ne pouvant être présentées. Désormais, la subvention est proposée à un montant unique de 2 868,75 €/ha, auxquels s'ajoutent 573,75 €/ha au titre de la localisation de l'investissement en zones soumises à des contraintes naturelles, soit un total de 3 442,50 €/ha.

L'aide forfaitaire ne rend plus obligatoire la fourniture des justificatifs de tous les postes de dépenses : seules sont exigées la facture du Betel® et celles des intrants liés à l'amendement de correction préconisé par l'analyse de sol. L'ensemble des pièces justificatives doivent toutefois être conservées au sein de l'exploitation pour prouver la réalisation de l'opération.

Enfin, l'aide de 1 000 euros qu'attribuait jusqu'à présent TSOI disparaît, l'industriel ayant opté pour le transfert de ce budget dans la rémunération des livraisons de canne.

Le montage des dossiers d'aide reste accompagné par les techniciens CTICS des Pôles Canne et les grands principes d'attribution de la subvention demeurent. Le bénéficiaire est notamment tenu de maintenir les surfaces subventionnées en exploitation effective pendant un délai minimum de cinq ans à compter du paiement de la subvention.

Conditions préalables et critères d'attribution

Il existe plusieurs conditions préalables pour bénéficier de l'aide FEADER :

- planter une surface supérieure à 0,25 hectare ;
- ne pas avoir déjà bénéficié des aides à la plantation sur la parcelle concernée dans les cinq ans précédents ;
- planter une variété autorisée dans la zone (voir carte des variétés préconisées et celles déconseillées par zone de plantation dans le cahier technique de Caro Canne n°39, août 2016) ;
- remplir la grille de critères de sélection (tableau ci-après) et obtenir un minimum de 11/20 ;

Critères de sélection FEADER

Critères	Points
> Agriculteur à titre principal	3
> Agriculteur en phase d'installation	4
> Plantation d'une variété adaptée à la zone	6
> Plantation d'une variété dont les performances de rendement sont supérieures à celle qui était précédemment cultivée sur la parcelle	5
> Si un équipement d'irrigation est mis en place au moment de la plantation	2

Démarches

« *Le planteur doit se munir de sa pièce d'identité, d'un relevé d'identité bancaire et de 75 € pour payer l'analyse de sol, obligatoire si elle n'a pas été faite sur la parcelle concernée depuis plus de deux ans*, explique Pascaline Bègue, technicienne plantation au Pôle Canne du GoI. *Lors de cette première étape, nous ouvrons notre Système d'Information Géographique (SIG), sur lequel l'agriculteur montre la parcelle qu'il a l'intention de planter. Nous calculons la surface approximative et vérifions que la parcelle est éligible. Nous transmettons alors le dossier à la DAAF, en joignant la photo aérienne de la parcelle* ».

Les opérations de plantation peuvent démarrer dès que le planteur reçoit l'accusé de réception de la DAAF, en général une semaine après l'envoi de la demande. Il dispose alors d'un délai de douze mois pour finaliser sa plantation, présenter sa facture de Betel® et éventuellement les factures liées à l'achat d'intrants pour l'amendement de correction, s'il est préconisé par l'analyse de sol ainsi que sa demande de paiement.



1817 - 2017

Les deux sucreries de La Réunion **fêtent leurs 200 ans**

Les sucreries de Bois-Rouge et du Gol ont 200 ans. Cet anniversaire exceptionnel se doit d'être inscrit dans le présent. C'est un moment qui permet de rendre hommage à tous les Réunionnais qui, de près ou de loin, ont fait, font et feront vivre cette industrie sucrière. Un anniversaire dédié à toute La Réunion et l'occasion de raconter le passé, de vivre le présent et de dessiner le futur de la filière canne à sucre.



«Je voudrais exprimer, au nom de tous ceux qui œuvrent aujourd'hui pour l'avenir du sucre une immense fierté pour tout ce qui a été accompli dans le passé. Nous sommes dépositaires d'un capital inestimable, fait de plantes et d'usines, certes, mais aussi et surtout de la masse de travail, de l'incroyable inventivité aussi, qui ont été déployés par les générations qui nous précèdent. De ce capital il faut nous montrer digne. Il faut, comme nos prédécesseurs, combiner énergie et imagination, se projeter vers demain sans oublier hier» a déclaré Philippe Labro, président de Tereos Sucre Océan Indien.

Une manière de rappeler que, durant ses deux siècles d'existence, l'industrie sucrière, la plus ancienne de l'île, est passée de méthodes traditionnelles à des outils industriels parmi les plus performants au monde. Plusieurs fois, alors même que la partie semblait perdue d'avance, la volonté de garder le cap et de défendre la pérennité de la filière, a poussé les acteurs sucriers à se mobiliser, déployant une énergie exceptionnelle pour mettre en œuvre des solutions toujours plus innovantes.

Un formidable instinct de survie

En 200 ans d'histoire, l'industrie sucrière a surmonté bien des aléas et des crises: les pénuries de main-d'œuvre avec la fin de l'esclavagisme et de l'engagisme, les campagnes sucrières catastrophiques, les restructurations des outils de production. Elle connaîtra aussi des problèmes phytopathologiques très graves: la «maladie blanche» dans les années 1860, la mosaïque dans les années 1920, la gommose dans les années 1960 ou encore l'apoplexie, le charbon...

Plus récemment, la réforme de l'OCM (Organisation Commune de Marché) sucre (2006) et la fin des quotas sucriers en Europe (2017), ont remis en cause l'équilibre de l'industrie sucrière et ont conduit à la mise en place de nouvelles mesures pour accompagner la filière dans son développement.

Les fondamentaux sont aujourd'hui actés et ils donnent à la filière une visibilité sur le moyen et le long terme. La dernière Convention Canne tripartite signée entre planteurs, industriels et Etat, est positive pour la filière. En apportant une vision à long terme aux planteurs, elle consolide la production de canne à La Réunion.

La performance par l'innovation

La filière doit toujours se mobiliser pour protéger le foncier cannier, renforcer la compétitivité des exploitations et augmenter le revenu des planteurs.

Elle doit conserver sa performance technologique reconnue et ainsi préserver sa position de leader sur le marché des sucres spéciaux de plus en plus ouvert à la concurrence.

Elle doit explorer de nouvelles pistes et faire le pari de l'innovation technique. La filière Canne-Sucre est riche aussi d'expériences et de savoir-faire sur ce plan. Elle le doit en grande partie à des dirigeants visionnaires et à des travailleurs passionnés qui ont été à l'origine d'importants progrès techniques en sucrerie de canne, comme Emile Hugot (1904-1993) et Maxime Rivière (1921-1995) par exemple.

Plusieurs innovations techniques, souvent des premières mondiales, ont été mises en œuvre à La Réunion. Pour ne citer que les plus connues:

- au début des années 1970, la première cuite en continue et les premières centrifugeuses continues;
- à partir de 1991 la cogénération bagasse-charbon dans les centrales thermiques de Bois-Rouge et du Gol;
- en 2007, les caisses à flot tombant permettant un sixième effet de vapeur pour l'évaporation du jus de canne, source d'importantes économies d'énergie;
- aujourd'hui, à travers les nombreux investissements réalisés, en cours ou à venir, les sucreries maintiennent un haut niveau de performance.

Certes, des défis internes sont encore à relever et il conviendra de faire preuve d'un engagement exemplaire pour notamment >

> maintenir les volumes, en protégeant le foncier cannier ; renforcer la compétitivité des exploitations, pour augmenter le revenu des planteurs, conserver notre performance technologique reconnue, préserver notre position de leader sur le marché des sucres spéciaux… Mais, riche de son expérience et de son savoir-faire, la filière croit en ses projets et ses objectifs d'avenir ; des exemples :

- fabriquer du bio-éthanol à partir de la mélasse de canne qui sort des sucreries, pour alimenter une turbine à combustion qui va entrer en activité dans quelques mois, courant 2018. Elle alimentera EDF et le réseau électrique lors des pics de consommation en particulier ;
- s'adapter encore plus au marché du sucre en multipliant les gammes de sucres spéciaux pour répondre à des besoins très spécifiques, à des clients particuliers ;
- exporter encore plus. Aujourd'hui, 95 % de la production réunionnaise est exportée en Europe. Or, en Asie, il y a des marchés qui commencent à émerger avec des consommations qui s'orienteraient vers des sucres spéciaux…

La filière Canne-Sucre réunionnaise est donc confiante en son avenir. Tel est le message fort du bicentenaire des sucreries du Gol et de Bois-Rouge.

200 ans
Les repères historiques

Les deux sucreries du Gol et de Bois-Rouge ont traversé les siècles jusqu'à, depuis bientôt 15 ans, unifier leur destin.

- Plantée sur l'île par les premiers habitants, la canne à sucre sera utilisée dans un premier temps pour la fabrication de l'arak et du tafia.
- **1804 -** La France perd Saint-Domingue, sa principale colonie sucrière.
- **1815 -** Retour de l'île Bourbon dans le giron français et début de l'industrie sucrière.
- **1815 à 1832 -** Développement de la culture de la canne à sucre. En 15 ans, le nombre d'usines passe d'une dizaine à près de 200.
- **1817 -** Création des sucreries de Bois-Rouge et du Gol.
- **1832 à 1862 -** Montée en puissance de l'industrie sucrière et ingéniosité technique.
- **A partir de 1863 -** Crise profonde liée au libéralisme économique, à la concurrence du sucre de betterave, au foreur de tige, à la ruine de nombreux propriétaires.
- **Entre 1860 et 1885 -** Diminution du nombre de sucreries de 130 à une cinquantaine. Les deux sucreries du Gol et de Bois-Rouge résistent remarquablement à cette crise.
- **1945 à 1970 -** Nouvelle période de prospérité, rénovation et modernisation des usines, augmentation de la capacité de broyage.
- **1970 à 2000 -** La concentration industrielle se poursuit. Fermetures des usines de Stella (1978), Quartier-Français (1981), La Mare (1982), Savanna (1986), Grands-Bois (1991), Beauforts (1995).
- **2001 -** La Sucrerie de Bois-Rouge rejoint le groupe coopératif français Union SDA (devenu Tereos).
- **2010 -** La Sucrerie du Gol entre également dans les actifs du groupe sucrier Tereos.

Aujourd'hui et demain
La filière, un modèle d'économie circulaire

Avec environ 210 000 tonnes de sucre fabriquées chaque année, La Réunion est la première région européenne productrice de sucre de canne. Les sucres réunionnais, représentent le premier poste d'exportation de l'île. Ils sont destinés à l'ensemble des marchés européens, en particulier espagnols, allemands, italiens, français, anglais, pour être transformés en sucre blanc ou directement consommés en tant que sucre roux de canne.



L'industrie sucrière réunionnaise a également appris à recycler 100 % de ses coproduits. Elle fait preuve d'exemplarité en termes d'économie circulaire et poursuit sa démarche dans ce sens :

- la bagasse est la deuxième source d'énergie renouvelable de l'île, et fait donc partie des éléments essentiels à un mix énergétique davantage respectueux de l'environnement ;
- la mélasse, utilisée dans la fabrication du rhum, est également valorisée dans l'alimentation du bétail. En 2018, elle sera également transformée en bioéthanol pour alimenter la turbine à combustion (en cours de construction à Saint-Pierre) pour alimenter EDF et le réseau électrique en électricité. Ainsi, au lieu d'importer du fuel, ce sera une matière première produite localement et renouvelable qui sera utilisée ;
- les cendres de bagasse sont utilisées en agriculture en tant qu'amendement calcique, engrais phosphaté et potassique ;
- les écumes de sucrerie issues de l'épuration du jus de canne à sucre sont une source de matière organique intéressante, épandues dans les champs ;
- la biomasse de la canne, en particulier les pailles de canne dont une partie reste au champ au moment de la coupe, contient beaucoup de fibres. Un des projets en cours dans le cadre d'un partenariat inter-filière, vise à les orienter en partie vers les filières animales qui ont besoin d'aliment pour le bétail, de litière, de pailles.

Face aux défis environnementaux de demain, la filière Canne-Sucre est donc résolument inscrite dans une démarche agro-écologique et de développement durable.

Le PEAN

Un nouvel outil de protection et de valorisation des terres agricoles

Organisées le 15 septembre par le Département, les Rencontres du foncier agricole ont acté la création de périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN). Ce nouvel instrument réglementaire associe protection du foncier et développement de projets agricoles concertés avec les communes.



Le PEAN se définit comme un outil de protection renforcée et de reconquête des espaces agricoles. Il a été instauré par la loi du 23 janvier 2005 relative au développement des territoires. Sa mise en place locale a été décidée par le Département en juin 2016. Il entre à présent dans sa phase opérationnelle.

Concrètement, il s'agit de définir, en concertation avec les communes:

- les espaces à vocation agricole et ceux à vocation naturelle;
- le développement de programmes d'actions en vue de pérenniser l'activité agricole sur ce zonage.

Maître d'ouvrage des PEAN, le Département apporte aux communes un soutien d'expertise, pour la réalisation d'études, et une aide financière à leur projet de développement agricole. Les PEAN intéressent les zones agricoles périurbaines les plus menacées, c'est-à-dire les zones A et N du Plan local d'urbanisme (PLU). Leur premier but est de limiter l'étalement urbain. Ils s'imposeront aux révisions des documents d'urbanisme. Une fois défini, seul un décret interministériel pourra en modifier le périmètre. La présentation de ce nouvel outil a été le point fort des Rencontres du foncier agricole devant l'ensemble des acteurs concernés, à commencer par les représentants des communes.

Des périmètres sanctuarisés

Où en est-on en matière de foncier agricole? Un satisfecit prudent a été émis sur les résultats obtenus par l'arsenal réglementaire en place. Certes beaucoup a été fait. A peu près stabilisée aujourd'hui, la surface agricole de la Réunion s'établit à ce jour à 42 800 hectares, dont 23 000 pour la canne à sucre. La préoccupation reste vive toutefois. D'une part parce que la pression démographique (840 000 habitants aujourd'hui) ne faiblit pas. Ensuite parce que ces quelque 43 000 hectares sont une surface minimale pour que toutes les filières agricoles vivent. Enfin parce que 5 000 hectares de terres agricoles seraient encore en friche, soit plus de 10 % des terres cultivables.

Après avoir souligné l'action du Département en matière de protection du foncier et de développement agricole, Serge Hoarau, maire de Petite-Ile et conseiller départemental délégué à l'agriculture, a souhaité ouvertement «*sanctuariser les terres agricoles*». De son côté, Jean-Bernard Gonthier, président de la Chambre d'agriculture, a estimé que La Réunion est à «*un tournant*» en la matière. A titre indicatif, les grands objectifs du Schéma d'aménagement régional, datant de 2011, ont été rappelés: 50 000 hectares de terres agricoles dont 30 000 dédiés à la canne à l'horizon 2030.

Droit de préemption communal sur les terres

Le PEAN représente donc un "outil" pour préserver durablement la vocation agricole des terres. Mais il se différencie aussi des dispositifs déjà en place en visant un objectif de valorisation des terres agricoles dans le cadre de projets concertés avec les communes. Il confère à la collectivité communale la possibilité de maîtriser son foncier en faisant usage du droit de préemption issu du code rural.

«*L'ambition est ici de préserver les espaces agricoles identifiés comme essentiels pour le développement de l'agriculture, de favoriser leur aménagement, leur mise en valeur, de permettre l'installation de jeunes agriculteurs et de préserver les investissements réalisés en faveur de l'agriculture*» indique un document du Département sur ce nouvel outil.

Combinant protection et projet en faveur de l'agriculture, le PEAN se veut ainsi un outil de planification territorial et de politique agricole locale. En résumé, les communes sont invitées à mener des politiques agricoles volontaristes en accord avec Département et avec son appui.

Saint-André

La première Fête de la Canne a attiré 8000 personnes



La Fête de la Canne s'est déroulée au parc du Colosse. Elle s'adressait au grand public avec divers stands, ainsi qu'aux professionnels à travers des conférences et l'exposition de quelques matériels. Les conférences étaient en grande partie centrées sur l'agro-écologie en canne, en particulier les pratiques phytosanitaires respectueuses de l'environnement. Le Rita Canne a fait l'objet d'une présentation. Mais la canne n'était pas la seule production mise en valeur lors de cette fête. Les plantes médicinales de La Réunion ont aussi donné matière à conférence et à une vente horticole.

Pourquoi Saint-André a-t-elle pris cette initiative ? 92 % de ses terrains agricoles sont exploités en canne et 65 % des agriculteurs saint-andréens sont planteurs. Egalement parce que le parc nautique et touristique du Colosse se prête particulièrement bien à ce type de manifestation pour le public qu'il attire chaque week-end. Enfin, Saint-André souhaite développer sur son territoire, avec différents partenaires, la culture d'espèces endémiques et de plantes médicinales, d'où l'accent mis sur cette autre activité.

Réactions positives du public

La Fête de la Canne a été organisée en partenariat avec le Département, la Chambre d'agriculture, les agriculteurs de Saint-André, la Saphir, les organismes de formation pour montrer au public la solidité de la filière canne sous ses différents angles, de la culture à la production de sucre. La fréquentation de l'événement a été estimée à 8000 personnes sur les trois jours. Élément positif, sur 85 personnes ayant accepté de répondre à un questionnaire sur leur visite, toutes ont jugé positivement l'initiative pour soutenir l'agriculture et, particulièrement, la filière canne. Le cachalot du Syndicat du Sucre ainsi que l'exposition ludique sur l'histoire de la canne et de ses avancées, ont en particulier été appréciés par les enfants et les adultes. Les concessionnaires de matériels se sont eux aussi montrés plutôt satisfaits. Au vu de ses diverses réactions, Saint-André a décidé de renouveler la Fête de la Canne en 2018.

Herbicide sélectif de la canne à sucre

Camix



Herbicide de pré-levée, post-précoce, efficace sur un grand nombre d'adventices monocotylédones et dicotylédones, présentes dans les parcelles de canne à sucre.

En pré-levée , CAMIX contrôle plus particulièrement :

Les monocotylédones


Fataque
Panicum maximum

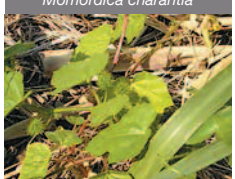

Grosse herbe de l'eau
Commelina benghalensis


Herbe-sirop, herbe de miel
Paspalum scrobiculatum


Gros chiendent
Eleusine indica

Les dicotylédones


Margose
Momordica charantia


Passiflore
Passiflora foetida

CAMIX s'utilise à 3.75l/Ha et s'inscrit dans le cadre du désherbage précoce, préservant ainsi tout le potentiel de rendement de la canne.

coroi

RE00025 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Irrigation
L'eau arrive à Bellevue et Maison-Rouge

250 hectares pourront être irrigués à partir de 2018 dans les Hauts de Saint-Louis. Alors que les travaux s'achèvent, les planteurs concernés doivent se préparer à l'arrivée de l'eau.



Sur les bonnes terres de Bellevue et Maison-Rouge, l'eau boostera les rendements.

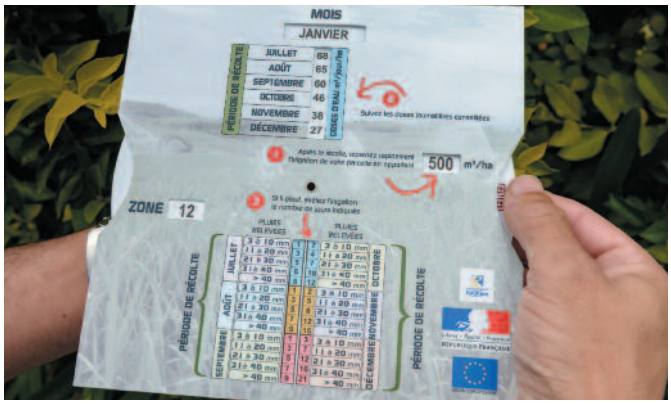
Le périmètre irrigué du Bras de Cilaos s'agrandira de 250 hectares l'année prochaine, avec la mise en eau des secteurs de Bellevue et Maison-Rouge, voisins mais séparés par la ravine Bellevue. Ils s'étendent entre 300 et 660 mètres d'altitude dans les Hauts de Saint-Louis et seront alimentés à partir de la conduite principale du périmètre, qui va du réservoir de tête de Gol-les-Hauts jusqu'aux Avirons. L'eau sera envoyée de la station de Maison-Rouge vers la station de pompage intermédiaire de Mouchoir-Gris puis vers le réservoir de tête de Bon-Accueil (partie haute du secteur de Maison-Rouge). Elle alimentera le secteur de Bellevue par une canalisation franchissant la ravine au niveau du pont de la D3 (route Hubert-Delisle). La mise en service est annoncée au 2ème trimestre 2018. Le Département aura au total investi huit millions d'euros, dont 75 % apportés par le FEADER, dans cette extension qui concerne potentiellement une quarantaine de planteurs, producteurs de canne pour l'essentiel. «*Par manque d'eau, les rendements moyens dans ces secteurs, en année pluvieuse favorable, sont de 80 t/ha seulement alors que la canne pousse sur de la terre franche, quasiment sans galets*, soulignent Sarah Bataille et Fernand Canabady, qui supervisent les travaux pour le service Aménagement rural et hydro-agricole du Conseil départemental. *L'irrigation devrait assurer des gains importants*». Vingt-deux bornes, pouvant desservir plusieurs compteurs, ont été posées en bordure de parcelles.

Les agriculteurs qui décident d'irriguer leur exploitation peuvent bénéficier d'une subvention de 60 % de leur investissement en sollicitant l'aide du FEADER et du Département. Voir la présentation de cette mesure dans le Cahier technique du Caro Canne n°39. Service instructeur : DAAF, tél. 0262 30 89 89. N° Vert du Département pour s'informer sur les aides agricoles : 0800 000 490.

Deux nouveaux outils de conseil

La Chambre d'agriculture a présenté en octobre deux nouveaux outils de conseil destinés aux planteurs irrigants. Le premier est accessible en ligne, avec un code d'accès fourni par le service Eau de la Chambre d'agriculture. Il permet de calculer les quantités d'eau nécessaire à un secteur d'irrigation et d'estimer le nombre de jours d'arrêt en cas de pluie. L'utilisateur localise d'abord son exploitation parmi les 51 zones de conseil – présentant les mêmes caractéristiques de sol et de climat – sur les périmètres du Bras de la Plaine, du Bras de Cilaos et du littoral Ouest. Il saisit ensuite le numéro et la surface de son secteur d'irrigation, la période de récolte du secteur concerné par le calcul, la pluviométrie brute de son système d'irrigation et son tour d'eau (nombre de jours séparant deux apports d'eau sur une parcelle) avant de lancer le calcul. Il est conseillé de reporter la valeur obtenue sur un tableau de synthèse. L'opération peut être répétée pour chaque secteur irrigué d'une exploitation.

Complémentaire de ce site, le second outil de conseil se présente sous la forme d'un disque, ou plutôt d'une pochette à trous dans lesquels apparaissent différentes données imprimées sur le disque intérieur. L'utilisateur doit d'abord sélectionner sa zone parmi 18 secteurs irrigués présentant les mêmes caractéristiques de climat et de sol, et le mois pendant lequel est prévu la récolte de sa parcelle. Les doses d'eau journalières conseillées (en mètre cube et par hectare) apparaissent alors pour chaque mois. Ces valeurs tiennent compte de l'altitude, de l'évapotranspiration potentielle et de la capacité du sol à retenir l'eau, pour chaque zone. Les doses d'eau doivent bien sûr être modulées en fonction de la pluviométrie. Le disque propose



aussi une série d'indications chiffrées, conseillant un nombre de jours sans irrigation, en fonction des précipitations relevées sur la parcelle au cours des périodes précédentes. Les chiffres proposés tiennent également compte de la période de sevrage de la canne en fonction de la date de récolte prévue.

Les conseillers canne et irrigation de la Chambre d'agriculture distribuent progressivement ce disque aux planteurs de leur zone, en donnant quelques conseils d'initiation pour bien l'utiliser. Avec le disque, les planteurs reçoivent une fiche de suivi qu'il est important de renseigner avec précision, pour conserver la trace des apports d'eau sur chaque parcelle de l'exploitation.

Les livraisons des cannes chaînées **sécurisées contre le risque de chute**

Plus haute, munie d'un portique, d'une passerelle basculante et d'un harnais de sécurité, le prototype d'une nouvelle échelle mobile est testé au Gol.





Le harnais de sécurité prévient le risque de chute au sol.

Cette nouvelle échelle est conçue pour sécuriser l'accès au chargement et l'accrochage des chaînes au palan. Elle implique un changement de pratique de la part du planteur qui enfile un harnais de sécurité dont il fixe la ligne de vie à un portique en haut de l'échelle. Depuis le 15 septembre, un test mené à la plateforme du Gol vérifie la fiabilité de l'équipement et observe sa facilité d'utilisation.
Une majorité de planteurs (55 %) continuent de livrer leurs cannes en paquet chaînés. Pour arrimer leurs chargements au palan, ils peuvent évoluer à plus 4 m de hauteur. Dans l'Ouest, 80 % des planteurs procèdent de cette façon. S'ils sont moins nombreux dans l'Est (20 %), le problème de sécurité des cannes livrées en paquets chaînés se pose sur presque toutes les plateformes. Beaufonds et Ravine Glissante sont les seules à ne quasiment plus recevoir de livraisons de ce type.

Le fruit d'une réflexion collective

L'échelle actuelle ne garantit pas contre le risque de chute. Planteurs, techniciens, responsables des Pôles Canne, ingénieurs de bureaux d'études internes ont planché sur les critères auxquels une nouvelle échelle sécurisée devait répondre. Ils ont retenu la sécurité de l'opérateur, l'adaptation aux différentes hauteurs de chargement, la maniabilité et la stabilité.
Le modèle testé au Gol conduit le planteur à 3,50 m de haut (contre 3,20 m avec l'échelle classique). Première grande nouveauté : un portique auquel s'accroche le planteur doté d'un harnais une fois arrivé en haut. Ce portique porte la hauteur totale de l'échelle à 6 m. Seconde nouveauté : l'accès au chargement se fait sur une passerelle basculante, type pont-levis, munie d'une main courante sur un côté. Le planteur accède ainsi à son chargement sans avoir à grimper dessus, quelle que soit sa hauteur. La nouvelle échelle dispose par ailleurs d'une meilleure assise, plus large avec des roues arrière d'un plus gros diamètre. Elle est plus stable au sol sans cesser d'être maniable. Cet équipement ingénieux a été conçu en interne par Tereos OI avec l'appui d'un bureau d'étude externe.

La sécurité des transports de canne **s'améliore**

C'est le constat des acteurs de la sécurité routière, à nouveau mobilisés au mois d'août sur les plateformes de réception pour sensibiliser les planteurs à la sécurité du transport et du chargement de cannes.

« *Moins de cannes sur les chaussées, plus de chargements taillés pour dégager la visibilité des feux arrière : les contrôles "à blanc" de l'opération Grand Matin ont relevé une nette amélioration des conditions de chargement et de transport sur la quasi-totalité des plateformes, à l'exception de Stella* » témoignent ensemble les équipes des forces de l'ordre, la DEAL, la Chambre d'agriculture et Tereos Sucre Océan Indien.
Après celles de 2015 et 2016, la troisième opération Grand Matin a quelque peu évolué cette année. Lors des deux premières éditions, les contrôles préventifs de chargements et de véhicules démarraient avant le lever du jour afin de sensibiliser plus particulièrement les planteurs à la visibilité du transport des cannes de nuit et aux heures de pénombre. Cette année, les contrôles ont eu lieu essentiellement entre 8 h et 10 h, en plein jour afin d'élargir le champ de l'inspection et du conseil aux planteurs.
Outre la visibilité des feux arrière, du gyrophare et la conformité des chargements, les forces de l'ordre ont davantage regardé l'état des pneus, ainsi que l'arrimage des chargements. Des tests d'alcoolémie ont même été pratiqués à l'entrée de certains centres de réception. Tous se sont révélés à zéro.
Enfin, ces contrôles intervenaient alors que de nouvelles consignes de sécurité sont entrées en vigueur sur les plateformes de réception depuis le démarrage de la campagne pour assurer la sécurité de tous. Les livreurs de canne ont l'obligation de porter des EPI (Equipement de Protection Individuelle), soit un casque et un gilet fluorescent. « *C'est pour leur sécurité uniquement que nous leur demandons de porter un casque sous les ponts. Ce n'est clairement pas pour les embêter. Un accident est vite arrivé, avec un casque, on est protégé* » explique Léonard Naranin, responsable du Pôle Canne de Tamarins.



Emploi

Comment faciliter le recrutement des coupeurs

Organisée par la Chambre d'agriculture avec la participation de la CAF (Caisse d'allocations familiales) et Pôle Emploi, la campagne d'information sur l'emploi agricole a rempli son office du 30 mai au 4 juillet, tout en facilitant le contact direct entre employeurs et demandeurs d'emploi.

L'objectif premier de cette opération était d'informer les demandeurs d'emploi sur leurs droits, et les employeurs agricoles sur les conditions d'une embauche. Des agents de la Chambre d'agriculture, de la CAF et de Pôle Emploi ont tenu six permanences à Beaufonds, à Saint-André, au Portail, à Saint-Louis, à Saint-Pierre et à Langevin. Une tournée d'information de proximité, annoncée à la radio sur Réunion 1ère et qui a été relayée par l'envoi de méls et de courriers aux agriculteurs et aux futurs salariés.

Signe du besoin en la matière, une centaine d'employeurs agricoles et près de 200 demandeurs d'emploi ont répondu à l'appel. Avec des questions précises. «*Les employeurs voulaient notamment connaître le coût de l'embauche avec les charges sociales et les candidats à l'emploi, voulaient savoir ce qui changerait dans leur situation personnelle en devenant salariés*» résume Jean-Christophe Zéphir, chef de projet pour la promotion de l'emploi de la Chambre d'agriculture, référent de l'opération.

Ces rencontres ont aussi été une opportunité pour les employeurs et les demandeurs d'emploi de nouer directement des contacts, ce qui incite la Chambre d'agriculture et ses partenaires à réfléchir à une



nouvelle formule pour l'année prochaine. Une formule qui s'inspirerait du «job dating» se pratiquant dans d'autres secteurs d'activité, le volet information et conseil créant un environnement favorable à l'embauche.



Des conseils pour produire mieux

Caro Canne est allé à la rencontre de cinq planteurs suivis par les techniciens canne de la Chambre d'agriculture, pour observer les démarches qu'ils entreprennent, afin de surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés et de développer leur exploitation.








Depuis deux ans, la Chambre d'agriculture propose à certains planteurs de s'engager dans un contrat de progrès, pour leur permettre d'augmenter leur revenu par une meilleure maîtrise des itinéraires techniques, avec des pratiques culturales respectueuses de l'environnement.
«*Nous avons répondu à un appel à projet dans le cadre du programme FEADER*, précise Gislain Soubadou, responsable du département canne à sucre de la Chambre. *Le principe du contrat de progrès est celui d'un engagement, sur une période de trois ans, entre un agriculteur et un de nos techniciens. La Chambre s'engage à effectuer un diagnostic de l'exploitation et à proposer un itinéraire technique adapté, dans tous les domaines (lutte contre l'enherbement, plantation, fertilisation, irrigation, récolte…). De son côté, le planteur s'engage à fournir toutes les informations et données requises pour la bonne réalisation de la prestation et à mettre en pratique les conseils dispensés par le technicien*».

Le cahier d'enregistrement, un outil de bonne gestion

La Chambre s'est fixée un objectif de 420 planteurs engagés dans un contrat de progrès, soit une trentaine pour chacun des 13 techniciens canne répartis dans ses différentes antennes. Le dispositif fera l'objet d'une évaluation en 2018 : ce bilan intermédiaire permettra de vérifier l'atteinte des objectifs, à la lumière de différents indicateurs, et s'il convient de maintenir cette action.
«*Nous vérifierons notamment la bonne tenue des cahiers d'enregistrement par les planteurs*», souligne Gislain Soubadou. Une des clauses du contrat précise en effet que l'agriculteur s'engage à renseigner régulièrement le cahier d'enregistrement. Ce document, que l'on peut également appeler carnet d'exploitation, cahier de cultures ou cahier parcellaire – et dont Caro Canne propose une version détachable en pages centrales de ce numéro – devrait être le tableau de bord de toute exploitation agricole. Trop de planteurs omettent encore de reporter par écrit les détails de leur activité aux champs, de la plantation à la récolte. «*Souvent, la tenue du cahier d'enregistrement est vécue comme une contrainte ou comme une obligation pour ne pas être sanctionné en cas de contrôle*, témoigne Nicolas Robert, technicien canne à l'antenne de Beaufonds de la Chambre. *Mémoire de l'exploitation, c'est au contraire un excellent outil de gestion pour optimiser nos conseils et aider les agriculteurs à mieux organiser leur travail*».
Depuis le programme FEADER précédent, la bonne tenue du cahier d'enregistrement, aux chapitres de l'utilisation des produits phytosanitaires et de l'épandage de matières organiques, est une des conditions pour bénéficier des aides européennes.
La «tenue du cahier d'enregistrement des pratiques» fait également partie du cahier des charges que doit absolument respecter un planteur souhaitant bénéficier de la Mesure Agro-Environnementale et Climatique Epaillage. Cette aide financière encourage la bonne pratique de l'arrachage des feuilles de canne sèches et de leur utilisation en couverture de sol. Le cahier d'enregistrement doit mentionner précisément les dates d'épaillage de chaque parcelle et un certain nombre de bénéficiaires font l'objet de contrôles chaque année (*voir page 20*).

Au Bernica
le progrès passe
par la plantation et l'irrigation

Dans la partie la plus haute du périmètre de l'antenne 3, Bernard Sermon veut «*tirer le maximum*» de la surface qu'il exploite grâce à l'irrigation et à l'amélioration de ses pratiques dans le cadre d'un contrat de progrès. Il est accompagné par Jean-Pascal Domen, conseiller canne de la Chambre d'agriculture de Trois Bassins.

Bernard Sermon avait le sourire, début septembre, alors que la nouvelle voie agricole du Chemin Citerne Barel entre le Bernica et Tan Rouge allait être inaugurée. Cette voie d'accès bétonnée, qui dessert ses parcelles, tombait à point pour faciliter le projet de cet agriculteur. Un projet de développement de ses rendements bénéficiant des conseils et d'un suivi de Jean-Pascal Domen.

Bernard Sermon exploite une surface de 5,85 hectares de canne en plusieurs parcelles, à une altitude moyenne de 650 m, autrement dit, la partie la plus haute du périmètre de l'antenne 3 de l'ILO qui s'étend jusqu'à 660 m.

Ayant repris en 1999 l'exploitation de son père, un hectare, Bernard Sermon l'a agrandie peu à peu. Depuis toujours ouvert au conseil agronomique, il optimise aujourd'hui sa production en améliorant ses pratiques, notant scrupuleusement les données techniques de son travail sur son cahier parcellaire. Il a franchi le pas d'un accompagnement plus étroit en signant un contrat de progrès en 2016. «*Le contrat permet d'être mieux encadré. Jean-Pascal m'a guidé dans le choix de ma variété de canne, dans l'utilisation de mes produits phytos et il m'aide à développer l'irrigation*» déclare Bernard Sermon qui cite en particulier l'exemple du désherbage: «*Pour le traitement herbicide, j'ai diminué mon volume de bouillie de 600 à 400 l/ha pour une même efficacité, et je pense pouvoir le baisser davantage*».



Jean-Pascal Domen et Bernard Sermon.

Une marge de progression importante

Pour Jean-Pascal Domen aussi, les conditions de la réussite sont réunies, à savoir «*La confiance entre l'agriculteur et le conseiller, la disponibilité d'informations techniques fiables sur l'exploitation, la volonté d'avancer et des moyens pour investir*». La démarche de progrès de M. Sermon porte sur le développement de l'irrigation qui accompagne le renouvellement de ses cannes. Signé pour une première période de trois ans, le contrat fixe un objectif de croissance du rendement de 10 %, soit une production totale de 550 tonnes sur 5,85 ha au rendement moyen actuel de 85 t/ha. Ce qui rend optimiste Jean-Pascal Domen, c'est que l'irrigation valorisera fortement le potentiel de production de ses terres.

«*La marge de progression est considérable*, confirme le conseiller canne. *Avec des pratiques culturales performantes, il peut atteindre, voire dépasser, 100 tonnes à l'hectare*». A l'appui de ce pronostic, des résultats de ce niveau obtenus lors d'années pluvieuses, en 2008 et en 2012. 95 % des terrains de Bernard Sermon sont irrigables. Seule une partie de sa parcelle la plus haute, 1,73 ha, ne l'est pas car en dehors de la limite supérieure de l'Antenne 3 (660 m). Bernard Sermon est engagé dans une MAE épaillage sur cette portion non irrigable afin d'en tirer aussi le meilleur.

R 577 se révèle la plus productive sur ce terrain.



R 577, meilleure variété à cette altitude

«*Avec l'irrigation, plus besoin d'attendre les pluies de janvier pour fertiliser en laissant mes cannes sans nourriture pendant six mois*» relève Bernard Sermon. Un premier hectare planté en 2016 est irrigué: Bernard Sermon en attend avec impatience le premier résultat pour cette campagne 2017. Il est prêt à planter et à irriguer un hectare supplémentaire.

Seul frein à son projet, la variété qu'il exploite, R577. L'un des critères des contrats de progrès repose sur le choix de la variété la mieux adaptée à son terrain. Dans cette région et à cette altitude, où le terrain n'est pas pierreux, il se trouve que cela reste, pour lui, R577, une variété ancienne qui n'est pas éligible aux aides à la plantation en zone irriguée. Bernard Sermon a aussi testé R586 et R582, mais leurs résultats ont été moins bons.

«*Je suis trop haut pour R582 et trop bas pour R586*» observe Bernard Sermon qui rappelle au passage que le nouvel hectare qu'il veut planter a produit l'année dernière 85 tonnes avec des souches R577 de neuf ans! Un constat confirmé par le technicien de la Chambre, qui appuie la demande de dérogation du planteur. «*Le but, c'est aussi de parvenir à étendre ses surfaces irriguées et de les valoriser au mieux en améliorant ses pratiques*» résume Jean-Pascal Domen.

A Pierrefonds

La renaissance d'une exploitation

Beaucoup de courage, mais peu de moyens : Pascal Fontaine remet en culture de canne un terrain loué pendant neuf ans à un maraîcher. Emmanuelle Goux, conseillère canne à la Chambre d'agriculture de Saint-Pierre, l'aide à redonner vie à l'exploitation.



L'accompagnement de Pascal Fontaine par Emmanuelle Goux inclut la partie administrative.

Le contrat de progrès de Pascal Fontaine vient d'être signé. La problématique, ici, est celle d'une exploitation qui repart de zéro. Le terrain d'une surface de 4,25 hectares était exploité en canne depuis les années 80 par le père de Pascal, jusqu'à ce que ce dernier le loue à un maraîcher pendant neuf ans suite à des contraintes personnelles. M. Fontaine, âgé de 59 ans, a souhaité récupérer son bien foncier pour en confier l'exploitation à son fils. En janvier 2016, ce dernier s'est alors attelé à la tâche en plantant une première parcelle d'un hectare et demi, le début de la renaissance d'une exploitation de canne d'un terrain qui avait été laissé en friche.

Tout est à faire sur le plan cultural, mais aussi d'un point de vue administratif. Sans matériel et notamment sans tracteur, c'est un défi que relève Pascal Fontaine avec courage et des moyens financiers limités. La réussite de la première parcelle qu'il a remise en canne l'aidera à investir dans la plantation d'une seconde et ainsi de suite jusqu'à la relance complète de l'exploitation.

Défrichage à la main et échanges de service

Le terrain s'étend sur la zone irriguée de la plaine de Pierrefonds de part et d'autre d'un chemin d'exploitation. D'un côté, la zone replantée, au sol recouvert de pailles car Pascal Fontaine a fait le choix de livrer des cannes épaillées pour augmenter sa richesse tout en laissant un paillis en surface pour protéger son sol et l'enrichir. De l'autre, une seconde parcelle d'un hectare qui doit être plantée prochainement. Le terrain, préparé et sillonné, est prêt. Le reste de l'exploitation est en friche.



M. Fontaine a confié l'exploitation de la parcelle à son fils.

Jusqu'à maintenant, Pascal Fontaine s'est débrouillé comme il le pouvait en défrichant et nettoyant avec son père, en partie manuellement. Pour la seconde parcelle, en contrepartie du nettoyage de son champ, il s'est arrangé avec un collecteur d'andains à qui il a cédé gratuitement les roches d'un andain qui traversait la parcelle. Les boutures de R584 pour cette seconde parcelle, il les prélèvera sur la première plantée. Un arrangement avec un autre agriculteur lui assurera le transport de sa première production à l'usine et le sillonnage de la seconde parcelle.

Un conseil global

Pascal Fontaine est conscient qu'il est entré dans le métier, fort uniquement de ses seules expériences limitées à l'entretien d'espaces verts et de l'aide qu'il apportait autrefois à son père avant la location du terrain. L'important était pour lui de reconquérir ce terrain familial le plus vite possible. Il souhaite à présent sortir de l'improvisation. L'accompagnement d'Emmanuelle Goux lui est donc particulièrement utile. A ce niveau de redémarrage, un accompagnement qui englobe tous les aspects de l'exploitation, du conseil technique à l'appui administratif.

« *Nous avançons par étapes*, explique Emmanuelle Goux. *Nous régularisons progressivement sa situation administrative sur tous les plans : Certiphyto, capacité professionnelle, autorisation d'exploiter, dossier aides cannes etc. Nous venons de déposer une demande de subvention à la plantation. Pour le désherbage, je l'ai aidé à étalonner son pulvérisateur à dos et lui ai fourni des désherbants de prélevée. Niveau irrigation, il faudra un bon système d'irrigation pour maîtriser un sol sableux qui ne retient pas l'eau : nous avons déjà installé une vanne volumétrique. Pour la plantation, nous allons voir s'il peut mettre en place une deuxième variété. Niveau fertilisation, l'analyse de sol a été effectuée : le sol est légèrement déficient en azote, l'offre en phosphore est correcte et la teneur en potasse est élevée, j'ai préconisé l'engrais ternaire 12-7-20 à 1 t/ha. En repousse, un engrais azoté complètera cette fertilisation pour couvrir les apports préconisés par l'analyse. Nous travaillons aussi sur le cahier parcellaire* ».

« *En neuf ans, tout a changé*, fait remarquer Pascal Fontaine. *Il y a de nouvelles procédures, la technique culturale a évolué. Tout est à réapprendre* ». Son résultat sur les premières parcelles coupées, un rendement de l'ordre de 150 tonnes/ha, en canne de 18 mois, l'encourage dans cette voie.

A Saint-Joseph

Les nouvelles techniques culturales soutiennent une diversification

Conseillé par Yvain Rivière, conseiller canne de la Chambre d'agriculture de Saint-Joseph, Laurent Hoarau obtient d'excellents résultats en appliquant une méthode alternative de désherbage tout en dégageant du temps pour s'occuper de ses cultures maraîchères.

A Carosse, dans les hauteurs de Saint-Joseph (300 à 350 m d'altitude), Laurent Hoarau exploite un terrain de cinq hectares non irrigué, dont un peu plus de trois hectares en canne, le reste en maraîchage et verger. Il offre l'exemple d'un maraîcher qui s'est diversifié en canne. «*La canne me sécurise financièrement. J'étais novice dans cette culture. Un confrère planteur m'a mis en contact avec la Chambre d'agriculture pour recevoir une aide technique. J'avais besoin de tout apprendre : plantation, désherbage, fertilisation... Je ne savais même pas couper la canne. Comme j'ai peu de surface, je me suis donné l'objectif d'avoir de très bons rendements. C'est ce que j'ai expliqué à Yvrin Rivière*».

Laurent Hoarau cultive principalement R582, mais souhaite planter également R570 car «*R582 produit beaucoup mais verse et la coupe en est difficile*». Il est très satisfait de l'appui d'Yvrin Rivière, préconisant des pratiques culturales respectueuses de l'environnement. De plus, ses recommandations d'organisation du travail lui semblent précieuses pour gagner en productivité et en temps. Ainsi, le planteur est-il certain que si ses résultats sont au rendez-vous c'est parce qu'il a notamment suivi à la lettre les préconisations du conseiller quant à la gestion du paillis de canne après la récolte.

Avec la mise en œuvre des pratiques recommandées par le technicien, alors que dans sa zone de production le rendement moyen est de 80 t/ha, celui des parcelles cultivées par Laurent Hoarau est passé de 64,8 t/ha, pour une surface de 2,14 ha quand il a commencé, à 93,8 t/ha pour une surface de 3,73 ha sous canne. Un gain de production, qu'accompagne une bien meilleure gestion de son temps.

Une méthode de paillage

«*En appliquant ces techniques en canne à sucre, Laurent passe moins de temps sur la canne et peut se consacrer à son maraîchage*» souligne Yvrin Rivière. Au cœur de cette organisation du travail, un paillage dégageant des voies de roulement pour la récolte en le répartissant sur les autres rangs et interrangs de canne. Une pratique présentant deux avantages :



Laurent Hoarau et Yvrin Rivière.



Le paillage dégage des voies de roulement.

- une application d'herbicides limitée aux bandes de chargement sans paille, les seules zones traitées de la parcelle, le paillage maîtrisant les mauvaises herbes par ailleurs ;
- une circulation du chargeur frontal, dans un mouvement de va et vient pour charger la remorque en bord de champ, limitant le tassement du sol aux zones épaillées.

«*En ne fanant pas la paille, les bandes de chargement restent nues, si bien que le besoin en désherbant se limite à ces voies*» résume Yvrin Rivière. «*Je peux témoigner de l'efficacité de cette méthode, qui a réduit ma consommation d'herbicides de moitié*, déclare Laurent Hoarau. *En ayant moins de surface à traiter, je consacre beaucoup moins de temps au désherbage, un total de deux passages en moyenne, l'un en prélevée et l'autre en postlevée*».

Rotation des cultures

Conseillé par Yvrin Rivière, Laurent Hoarau met également en œuvre une fertilisation raisonnée. Là encore, une méthode de travail : «*A chaque fois que je propose une préconisation, je fais d'abord une démonstration sur une petite surface pour montrer que ça marche*, explique le conseiller canne. *Ainsi, la quantité d'engrais utilisé est-elle passée d'une tonne à 730 kg/ha aujourd'hui*».

De son côté, Laurent Hoarau apporte aux nouvelles techniques culturales en canne une expérience qui lui vient du maraîchage, la rotation des cultures. «*Tous les deux à trois ans, je remplace une surface de canne par du maraîchage, environ 3 000 m², avant de revenir à la canne. Cela renouvelle le sol*».

Du maraîchage, Laurent Hoarau a aussi hérité d'un usage familier du cahier d'exploitation parcellaire. Notant toutes ses pratiques, il le tient à jour en continu. «*J'ai la trace de tout ce que je fais. Cela me sert de références d'année en année, pour garder les mêmes dosages notamment. Je vois la réussite de mon travail, c'est important sur le plan personnel*».

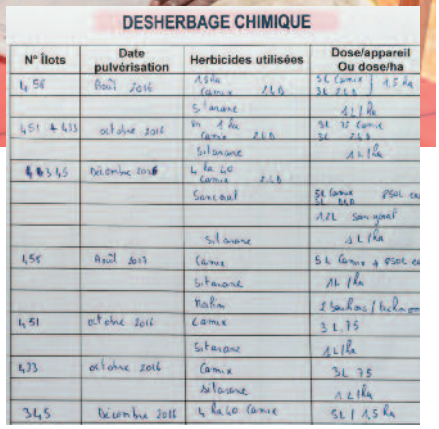
A Saint-Benoît

Pas d'avenir sans mécanisation

La pénurie grandissante de coupeurs pousse Philippe Leste à mécaniser progressivement son exploitation, au prix d'investissements dans les travaux d'amélioration foncière.



Philippe Leste et Sully Rickmouny (Chambre d'agriculture).



DESHERBAGE CHIMIQUE

N° Îlots	Date pulvérisation	Herbicides utilisées	Dose/appareil Ou dose/ha
1,58	Août 2016	Sitaxane	1 L/ha
4,51 & 4,33	octobre 2016	Sitaxane	1 L/ha
3,45	Décembre 2016	Sitaxane	1 L/ha
1,55	Août 2017	Sitaxane	1 L/ha
4,51	octobre 2016	Sitaxane	1 L/ha
4,33	octobre 2016	Sitaxane	1 L/ha
3,45	Décembre 2016	Sitaxane	1 L/ha



PLAN DE L'EXPLOITATION

Le plan de l'exploitation regroupe l'ensemble des îlots de l'exploitation. Vous pouvez reprendre la cartographie du déclaration ICHN. Dessinez de façon simple tous les îlots et Numéroter les îlots en indiquant à l'intérieure la variété, l'âge de la plantation et la surface de chaque îlot.

« *J'ai salarié un employé agricole pendant 24 ans, déclaré en bonne et due forme, mais il est parti à la retraite*, témoigne Philippe Leste. *Depuis, j'ai beaucoup de mal à trouver de la main d'œuvre. Il y a deux ans, un coupeur qui avait déjà coupé 25 tonnes a préféré tout laisser en plan plutôt que d'être déclaré. Et même à 20 euros la tonne, les gens ne se bousculent pas. Dans le secteur, des planteurs ont laissé 200 tonnes de canne sur pied l'année dernière* ».

Philippe Leste exploite une douzaine d'hectares loués à Tereos dans les bas du chemin Calbanon, à Saint-Benoît, ainsi que 4,5 ha qui lui appartiennent à Franche-Terre (Sainte-Suzanne). Installé depuis plus de trente ans, il voit grandir le problème de la pénurie de main d'œuvre à chaque campagne. « *La mécanisation est la seule solution pour continuer à travailler*, poursuit-il. *J'ai commencé à faire passer une coupeuse-tronçonneuse il y a dix-huit ans à Franche-Terre, où le terrain est plat. Ici, à Saint-Benoît, c'est moins évident à cause des caps rocheux, très nombreux sur mon terrain* ».

Accompagné par Sully Rickmouny, technicien canne à la Chambre d'agriculture (antenne de Beaufonds), le planteur s'est lancé dans un projet de travaux d'amélioration foncière grâce auquel il recourt déjà à une coupeuse-tronçonneuse sur deux hectares depuis 2015. Philippe Leste a investi personnellement 12 000 € dans l'opération, pour laquelle il a également bénéficié de l'aide FEADER. « *Mon but est d'arriver à mécaniser la coupe sur sept à huit hectares, en faisant des travaux sur deux chaque année. Mais avec tous ces caps rocheux, le coût des travaux d'amélioration foncière est très élevé. Et avec les nouvelles modalités de l'aide, il faut pouvoir avancer 100 % du montant et la banque ne joue pas toujours le jeu* ».

En espérant trouver des solutions pour poursuivre son programme de travaux, le planteur bénédictin étudie, avec Sully Rickmouny, toutes les pistes de progrès. Son cahier de culture témoigne du soin qu'il apporte à ses traitements herbicides, avec un traitement de prélevée une vingtaine de jours après la coupe, que peut compléter un traitement de postlevée.

Encouragé par son technicien, il pèse également les avantages et les inconvénients, pour son cas, de l'épaillage. Cultivant « *un peu de R584* », pour ses deux principales variétés il constate que R579 est plus facile à épailler que R570, qui doit atteindre un certain taux d'humidité pour que l'épaillage ne blesse pas la canne. « *Les coupeurs avancent plus vite dans la canne épaillée*, constate-t-il. *Ils voient mieux les tiges et arrivent à couper quatre à cinq tonnes par jour, au lieu de deux ou trois. Mon rendement, à Saint-Benoît, est de 95 à 100 tonnes à l'hectare. Pour atteindre 120 tonnes, je commence à tester le fractionnement de l'engrais, en deux épandages. Mais le deuxième passage doit être fait à la main, puisque les cannes ont déjà poussé…* ».

Philippe Leste, qui travaille seul, revient toujours à la problématique de la mécanisation. Il est déjà bien équipé : outre son tracteur et ses remorques, il possède depuis longtemps un chargeur Bell, un pulvérisateur à rampe, un épandeur d'engrais, une pelle mécanique.

Il s'efforce également de replanter environ un hectare tous les ans. Après le sillonnage mécanique, il dépose généralement les boutures à la main. « *J'ai aussi essayé la planteuse mécanique, sur un hectare, j'ai été satisfait du résultat. La plantation mécanique marche bien, pour peu que les couteaux de la machine soient bien affutés et ne mâchent pas les cannes, et que la personne qui alimente la planteuse en cannes soit rapide* ».

La mécanisation est décidément le seul avenir possible, aux yeux du planteur bénédictin. « *D'autant que mon fils veut reprendre l'exploitation, mais à la seule condition qu'elle soit mécanisée* », termine-t-il.

« *Une exploitation est plus facile à gérer quand les parcelles sont mécanisables*, confirme Sully Rickmouny. *Dans ce cas, la transmission de l'exploitation est facilitée. Une fille peut reprendre plus facilement les terrains de son père, par exemple. Sans mécanisation, le risque de voir de nombreuses terres abandonnées est réel* ».

A Bras-Panon

Mobilisation contre le tabac-bœuf

Arthur Vaïtilingom, jeune agriculteur, a remis en culture 5 ha sur les hauteurs de Bras-Panon. Il travaille aujourd'hui à développer son exploitation, en luttant notamment contre la prolifération du tabac-bœuf



Arthur Vaïtilingom avec son conseiller canne, Nicolas Robert, sur son exploitation de Bras-Panon.

Issu d'une famille de planteurs, Arthur Vaïtilingom est titulaire d'un Bac Pro Gestion agricole. Plutôt que de reprendre les terres familiales, il a choisi d'acheter un terrain de 5,6 ha utiles sur les basses pentes de Bras-Panon, chemin Bruna, à 140 m d'altitude. Après la formation et les six mois de stage chez un exploitant, obligatoires pour obtenir la Dotation Jeune Agriculteur, il s'est installé en 2011.

Ses débuts n'ont pas été de tout repos !

« *L'exploitation était en grande partie en friche*, raconte-t-il, *il restait seulement 1,5 ha sous canne. J'ai défriché et engagé de lourds travaux de remodelage du terrain pour adoucir la pente. J'ai planté fin 2012-début 2013, en mobilisant beaucoup de monde et de matériel pour aller vite. Mais un cyclone d'eau est passé peu après, alors que je venais juste d'appliquer le traitement herbicide de prélevée. Tout était découvert, j'ai dû remettre les boutures dans les sillons et recouvrir* ».

Ses premières récoltes, très satisfaisantes sur le plan de la richesse, sont en revanche décevantes en tonnage, avec des rendements inférieurs à 70 tonnes à l'hectare.

Accompagné par Nicolas Robert, technicien canne à la Chambre d'agriculture, il travaille aujourd'hui à améliorer ses résultats et à résoudre différents problèmes qui freinent le développement de sa production.

Le jeune planteur doit notamment faire face à la prolifération du tabac bœuf, mauvaise herbe particulièrement coriace qui apprécie les sols acides des Hauts de l'Est. Elle est apparue au moment de la première repousse des cannes. « *J'ai alors appliqué du Starane*, explique Arthur Vaïtilingom, *le produit a fait effet. Mais l'année suivante, le tabac-bœuf lui a résisté, pour une raison que j'ignore* ». « *Pour cette adventice, la préconisation est d'effectuer un passage à la débroussailleuse à lames en bordure, suivi d'un traitement au Round-up à faible dose, quand le tabac-bœuf bourgeonne*, rappelle Nicolas Robert. *Dans le champ, la seule solution est l'arrachage manuel car, dans ce secteur où il existe beaucoup de petits cours d'eau, le ruissellement est fort et le risque de contamination de l'eau par les produits phytosanitaires est réel* ».



Arthur a effectué un passage au gyrobroyeur sur les bordures et se résout à l'arrachage manuel dans le champ, même si la tâche n'est pas aisée en raison de la forte prise au sol et du système racinaire très important du tabac-bœuf. Le planteur doit aussi combattre, à un moindre niveau, la fataque et l'herbe-bourrique. La pluviométrie a été inhabituelle pendant l'intercampagne 2017, avec des précipitations très fréquentes jusqu'au mois d'août. Difficile, dans ces conditions, d'appliquer les traitements herbicides…

Pour augmenter ses rendements, le planteur panonnais a conscience qu'il doit également améliorer son sol. « *Sur les parties les plus hautes, certaines zones ont un pH très faible*, souligne-t-il. *Je prévois de tester la cendre de bagasse pour le faire remonter. Le rendement moyen, dans mon secteur, est de 75 à 80 t/ha. Je pense pouvoir y arriver* ».



Il étudie également les performances des deux variétés utilisées au départ, R570 et R582. « *La 582 donne des bons résultats à la repousse et a l'avantage de s'épailler naturellement, ce qui contribue à recouvrir les mauvaises herbes. En revanche, je ne peux pas la planter sur les parcelles les plus exposées au vent, le risque de verse est trop grand* ».

Arthur fait partie des premiers planteurs à s'être engagé dans un contrat de progrès avec la Chambre d'agriculture. « *J'apprécie notamment l'aide à l'organisation et l'accompagnement dans ma gestion comptable qu'il m'apporte*, dit-il. *Grâce au suivi comptable, je saurai quel est le meilleur moment pour investir – et combien – plutôt que prendre ma décision sur un coup de tête* ».

Epaillage

Une aide financière, **des obligations strictes**

La Mesure Agro Environnementale et Climatique Epaillage manuel ouvre droit à une subvention de 675 €/ha. Elle implique un strict respect de l'engagement du planteur, qui doit s'assurer de sa capacité à répondre au cahier des charges avant de signer.



Plus d'un millier de planteurs ont déjà signé le contrat de la Mesure Agro Environnementale et Climatique, une des fiches-actions du programme FEADER 2014-2020. Cette aide encourage l'épaillage manuel, pendant la phase de croissance de la canne, ou l'épaillage mécanique au moment de la coupe en cannes longues. Dans la pratique, la quasi-totalité des contrats signés concernent la coupe manuelle. Le montant de la subvention s'élève à 675 €/ha et par an (180 € dans le cas de l'épaillage mécanique). L'agriculteur doit engager au minimum une surface suffisante pour atteindre 300 € d'aide, soit 0,45 ha (1,66 ha en épaillage mécanique).

« *La subvention vient compenser le surplus de travail représenté par l'épaillage*, rappelle Gislain Soubadou, responsable du département canne à sucre de la Chambre d'agriculture. *Avant de s'engager pour bénéficier de l'aide, les planteurs doivent être sûrs de pouvoir assurer cette tâche conformément au cahier des charges. Par exemple, si après la coupe le chargeur a mis à nu une partie du champ, il faut faner les pailles pour que la couverture du sol soit effective. Seul un cas de force majeure reconnu par la DAAF permet de réviser les termes de l'engagement. Un planteur sans main d'œuvre a par exemple intérêt à signer un premier engagement sur une surface raisonnable, quitte à engager une surface plus grande par la suite* ».

La DAAF est chargée d'effectuer des contrôles chez les planteurs qui ont signé le contrat. Ses agents vérifient la bonne tenue du cahier d'enregistrement des pratiques et peuvent inspecter les champs. Si des irrégularités sont constatées, des pénalités s'appliquent et l'agriculteur perd une partie de l'avantage financier.

Pour adhérer à la mesure, le planteur doit manifester son intention lors de la déclaration TélePAC d'avril-mai. Il est alors orienté vers un technicien de la Chambre d'agriculture qui l'informe sur le contenu de l'engagement et transmet sa demande. Pour percevoir l'aide à l'épaillage, il est obligatoire de suivre une formation spécifique MAEC, dispensée par la Chambre dans ses différentes antennes.

Le contrat « MAEC Epaillage » est signé par le planteur et l'Etat, pour une durée de cinq ans. Toutefois, les contrats signés cette année, et ceux qui le seront ensuite s'arrêteront en 2020, échéance du programme FEADER en cours. Les compteurs seront remis à zéro si la mesure est reconduite dans le prochain programme européen.

Ce que dit **le cahier des charges**

Pratique de l'épaillage

« *L'exploitant doit, sur les surfaces engagées, pratiquer l'épaillage manuel de la canne à sucre. Cela consiste à arracher les feuilles sèches adhérentes aux tiges de canne et à les laisser en couverture du sol. Cette pratique est réalisée pendant la période végétative* ».

Cas de l'épaillage mécanique : « *A la coupe en canne entière avec les coupeuses péï, les paquets de cannes coupées à la base sont dans un premier temps passés dans un peigne permettant d'enlever les feuilles sèches adhérentes aux tiges et, dans un deuxième temps, tronçonnées pour enlever les choux* ».

Répartition de la paille sur la parcelle

« *Après la coupe, les feuilles sèches ramenées au sol après épaillage devront être réparties de façon homogène sur la parcelle de façon à assurer la fonction de couverture du sol. Aucune exportation de paille sur les parcelles engagées dans la MAEC ne devra être effectuée* ».

Tenue du cahier d'enregistrement des pratiques

« *Tout exploitant doit tenir à jour un cahier dans lequel il enregistre les opérations culturales réalisées par îlot, en précisant les références des produits fertilisants et des produits phytosanitaires utilisés (exigences de conditionnalité liées aux MAEC). En plus de ces exigences fixées dans le cadre général des MAEC, le cahier d'enregistrement doit comporter la date de l'épaillage avant coupe dans le cas de l'épaillage manuel et la date de la coupe dans le cas de l'épaillage mécanique. Dans les deux cas, la date de répartition du paillage sur la parcelle après la coupe doit y figurer (exigence allant au-delà de la conditionnalité)* ».

Claude Lebeau

Conseiller canne
Le technicien confident

Entre un planteur et son conseiller canne se noue un tissu de relations qui déborde souvent le cadre strict de la mission d'accompagnement technique. D'où la grande polyvalence du métier et l'importance de l'écoute, comme le souligne Claude Lebeau, conseiller canne à la Chambre d'agriculture.



Sur la zone de Sainte-Rose, 177 planteurs exploitent 1 400 hectares en canne. «*Je suis en contact avec 90 % d'entre eux à des degrés divers*» déclare Claude Lebeau. Parmi ces planteurs, le conseiller en suit plus particulièrement 115 engagés dans une MAE Épaillage auxquels s'ajoutent 35 planteurs ayant passé un contrat de progrès avec la Chambre d'agriculture. Les 10 % restants ? «*Ce sont des agriculteurs dont la canne n'est pas la production principale ou qui le sont à titre secondaire avec de très petites surfaces*» constate Claude Lebeau.

A l'heure actuelle, le conseiller canne agit dans un cadre associant l'appui technique, sous différentes formes, à la collecte de données destinées à élaborer le futur référentiel d'exploitation «Cannes Références» de la Chambre d'agriculture. Son activité se partage alors entre animation des fermes du réseau Cannes Références (environ 20 % de son temps) et accompagnement technique. «*Sur Sainte-Rose, je suis cinq exploitations de Cannes Références. Je vois chaque planteur en moyenne deux fois par mois et j'en profite pour faire du conseil*».

Une relation de confiance

Sous le terme de conseil technique se révèle la diversité des situations des exploitants. «*Soit le conseil est proposé dans le cadre du contrat de progrès, soit ce sont des planteurs qui s'adressent à moi parce qu'ils ont un problème qu'ils ne savent pas résoudre*, explique Claude Lebeau. *C'est très varié. On me sollicite le plus souvent pour des difficultés d'enherbement, parfois de fertilisation, mais également pour une aide afin de constituer les dossiers AGEA (Approche globale de l'Exploitation Agricole) pour les demandes de subvention*». Autre aspect du métier de conseiller, la formation de groupe (Certiphyto, MAE Epaillage), une spécialité pour Claude Lebeau, ancien formateur en agriculture.

Mais inévitablement le métier de conseiller technique déborde de ses limites formelles. «*Quand on commence à bien connaître un secteur, les planteurs nous sollicitent pour régler toutes sortes de problèmes. La relation devient plus confiante. Leur parole se libère, nous devenons de véritables référents. L'important dans ce métier, est alors la capacité d'écoute: il y a des moments favorables pour cela, des moments auxquels il faut répondre présent. Par exemple, il est rare qu'un planteur avoue tout de suite une gêne de trésorerie. De telles situations éclairent pourtant des problèmes d'aspect technique, comme une absence de traitement herbicide faute de moyens. Je peux alors mieux les orienter*».

Néanmoins, le conseil technique n'est pas toujours appliqué. Pourquoi ? «*Beaucoup de planteurs sont demandeurs de conseil*, témoigne Claude Lebeau. *Mais bien souvent, c'est la mise en œuvre le réel problème, l'organisation du travail ne suivant pas car ancrée dans des habitudes. A ceci, peut se superposer un manque de main d'œuvre alors que les planteurs doivent faire trop de choses par eux-mêmes en même temps. Dans un tel contexte, comment introduire de la nouveauté ?*»

Claude Lebeau prend l'exemple des CUMA dont il assure le suivi administratif de deux d'entre elles dans la zone de Sainte-Rose. Ici comme ailleurs, le regroupement bute sur une vision de l'exploitation individualiste. «*Les planteurs connaissent la solution des CUMA qui leur permettrait de libérer du temps à la récolte, mais ils hésitent. La solidarité existe entre eux, mais elle est difficile à formaliser sous forme de groupement. Il faudrait créer une dynamique de territoire pour inciter les gens à travailler ensemble*».

Une expérience de 19 ans dans la formation agricole

En rejoignant la Chambre d'agriculture en 2002, Claude Lebeau disposait d'un solide bagage de formateur agricole. D'abord au CFA agricole de Saint-André, puis à la Maison Familiale et à l'APR. Une expérience de 19 années à former jeunes et adultes aux techniques et à la gestion agricoles.

Cette expérience, doublée de celle de conseiller canne, Claude Lebeau, tout comme d'autres techniciens canne de la Chambre, sont en train de la faire valider par l'Université de La Réunion (validation équivalent expérience) sous forme d'une licence en agriculture et développement durable en milieu tropical insulaire. En dehors de ses fonctions professionnelles, Claude Lebeau est par ailleurs responsable associatif bénévole dans le secteur de l'insertion par l'activité.

10 préconisations de base

1 LES AMELIORATIONS FONCIERES

- Faire le point sur l'état de sa parcelle avant toute plantation et envisager les aménagements nécessaires pour la mécanisation.
- Anticiper les améliorations foncières, en préparant le dossier d'aide, pour pouvoir lancer les travaux et planter au moment voulu. Quatre mois sont nécessaires entre le projet de travaux et la convention de financement.

2 L'ANALYSE DE SOL

- Réaliser son analyse au moins deux mois avant une plantation, et **si possible au début de la dernière repousse**, pour avoir les résultats suffisamment tôt. (Dans ce cas, l'échantillonnage de sol doit être réalisé avant tout apport d'engrais). Vous pourrez ainsi effectuer à temps une correction du pH de votre sol, un amendement organique et un redressement de fertilisation, si ces opérations s'avèrent nécessaires.

3 LE CHOIX DES VARIETES

- Planter les variétés adaptées à son secteur géographique (préconisations d'eRcane dans le cahier technique de Caro Canne 39).
- Diversifier son choix entre cannes de début, de milieu et de fin de campagne facilite ensuite la répartition de ses livraisons dans le temps avec des cannes à l'optimum de leur maturation.

4 L'APPROVISIONNEMENT EN BOUTURES

- Choisir des boutures de qualité : cannes de 8 à 10 mois.
- S'assurer d'en disposer en quantité suffisante au bon moment.
- Ne pas hésiter à constituer sa propre pépinière ou à pratiquer des échanges entre planteurs.

5 L'ACHAT DES INTRANTS

- Prévoir ses achats d'engrais, herbicides, chaux... en avisant son fournisseur avant la fin de la coupe.



- Il sera alors possible d'améliorer son sol, d'épandre ses engrais et d'appliquer ses herbicides au meilleur moment.

6 LE CHOIX DES INTRANTS

- Choisir les bonnes formulations d'engrais et les herbicides adaptés aux mauvaises herbes présentes sur l'exploitation.
- **Echanger avec son technicien sur la nouvelle plaquette de traitements herbicides jointe à ce Caro Canne.**
- Recourir aux conseils d'un technicien pour valider ses choix, en qualité et en quantité. **Préférer les produits mentionnés dans Caro Canne aux génériques, à moins d'avoir au préalable tester ces derniers sur son exploitation.**
- Etudier les solutions alternatives aux produits chimiques : épaillage, maintien du paillis, fanage de la paille sur les zones de chargement après une coupe manuelle ou en canne longue...

7 LES TRAVAUX D'INTER-CAMPAGNE

- Dès la fin de la saison des pluies, entretenir ses chemins, curer ses fossés, réparer ses voies d'écoulement d'eau pour éviter ravinage et érosion, aménager des ponceaux en sortie de champ... Des chemins en bon état limitent les risques de casse matérielle et nécessitent des tracteurs moins puissants. Les économies réalisées couvriront largement le coût de la main d'œuvre de ces travaux.

8 LA REVISION DU MATERIEL

- Profiter de l'inter-campagne pour réviser son matériel : tracteur, remorques... Ces révisions limiteront les pannes et les casses qui surviennent pendant la campagne et font perdre du temps et de l'argent.

9 LA BONNE CONNAISSANCE DE SON EXPLOITATION

- S'assurer de bien connaître chaque parcelle de son exploitation.
- Enregistrer par écrit leurs rendements, les consommations d'eau, les apports d'engrais, de produits phytosanitaires... (vous pouvez utiliser le mode de carnet d'exploitation proposé dans le cahier technique de ce numéro de Caro Canne) de manière à calculer sa marge brute.
- Conserver la trace des mesures de surface effectuées par les techniciens.

Toutes ces données aideront à prendre les bonnes décisions, le moment venu.

10 LES FORMALITES EN TEMPS VOULU

- Déclarer ses prévisions de livraison de canne à l'usine. Grâce à cette déclaration, l'usine vous délivrera votre quota d'apport journalier.
- N'oubliez pas la formalité obligatoire de la déclaration annuelle de surface exploitée auprès du CTICS, en avril-mai.
- Prévoir son AGEA en cas d'investissements importants sur l'exploitation.
- Grâce au respect du calendrier de ces formalités, vous éviterez des retards dans le montage des dossiers d'aide.



Conseils techniques de saison...

DEROGATION ASULOX

Sur les fataques et fataques duvet qui ont échappé au traitement de prélevée, vous pouvez utiliser l'Asulox en postlevée jusqu'au 31 janvier prochain, conformément à l'autorisation de mise en marché dérogatoire accordée récemment par le ministère de l'Agriculture. Associez l'Asulox au Callisto pour améliorer l'efficacité du traitement à raison de 8 litres/ha + 1 litre/ha. Si la présence des fataques est faible, privilégiez un arrachage manuel.

PREPAREZ VOS PLANTATIONS

Il n'est jamais trop tôt pour monter ses projets de travaux : les dossiers sont parfois longs à instruire, notamment pour les travaux d'amélioration foncière. Pensez déjà au(x) champ(s) qui seront à renouveler après la campagne 2018. Contactez le technicien de plantation pour programmer une analyse de sol, prévoyez vos achats de boutures et assurez-vous de la disponibilité en Betel® de votre fournisseur pour la période prévue de plantation.

La demande mondiale de sucre **pourrait augmenter**

La demande par habitant de produits alimentaires de base devrait stagner entre 2017 et 2026, excepté dans les Pays les Moins Avancés, selon un rapport conjoint de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) et de la FAO (organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, publié en juillet 2017. Sur cette période, les apports supplémentaires de calories et de protéines proviendront essentiellement des huiles végétales, du sucre et des produits laitiers. La demande de sucre par habitant pourrait notamment connaître une augmentation plus rapide (+8,1%) pendant la prochaine décennie. Elle a augmenté de 5,6% durant la décennie précédente.
Selon le même rapport, les prix mondiaux des principaux produits alimentaires de base devraient se maintenir à un bas niveau tout au long de la décennie à venir, sous l'effet d'un tassement de la croissance de la demande.



Cogénération bagasse-agave en Australie

Le groupe MSF Sugar, premier producteur de canne en Australie et propriétaire de quatre sucreries, construit actuellement une unité de cogénération électrique sur son site d'Atherton Tablelands (Queensland). Pendant la campagne sucrière, l'usine fonctionnera exclusivement à partir de la bagasse. Dans une seconde phase, MSF Sugar étudiera la possibilité d'utiliser l'agave bleue comme matière première alternative pour remplacer la canne, et ainsi faire fonctionner l'usine tout au long de l'année. MSF envisage de planter 4000 hectares d'agave, une plante nouvelle pour l'Australie, mais largement cultivée au Mexique pour fabriquer la tequila.

Outre la construction de cette première usine, le fabricant australien prévoit d'ajouter des unités de cogénération à ses trois autres sucreries, sous réserve d'obtenir les financements nécessaires; sur cette base, MSF a lancé un projet inédit qui combinera la production de sucre, d'électricité par cogénération, et d'éthanol à partir de biomasse cultivée localement. Sur le même site, seront regroupées la sucrerie, une unité d'extraction de jus d'agave, l'unité de cogénération électrique, et une distillerie dont la construction devrait commencer en 2020. Le gouvernement de l'Etat du Queensland compte soutenir financièrement le projet.

Le Mozambique **vers l'autosuffisance**

Le leader sud-africain du sucre Tongaat-Hulett a annoncé le 24 juillet qu'il comptait adjoindre une raffinerie à sa sucrerie de Xinavane, située au nord de Maputo, la capitale du Mozambique. La nouvelle usine, dont l'entrée en activité est prévue pour septembre 2018, représente un investissement évalué à 500 millions de rands, soit près de 32 millions d'euros. Tongaat-Hulett affirme que cette raffinerie, d'une capacité de 90000 tonnes, permettra de couvrir les besoins en sucre blanc du Mozambique. Le pays est pour l'instant importateur net de sucre, la production de la nouvelle unité remplacera les importations, et ses concepteurs prévoient une expansion future pour faire face à la croissance du marché local et aux opportunités d'exportation.
Lors de la campagne 2015-2016, le Mozambique s'est vu accorder 166300 tonnes d'autorisation d'exportation vers l'Union européenne, faisant du pays le deuxième fournisseur de l'UE (après Maurice), dans le cadre du programme «Tout sauf les armes».

Le Brésil **autorise l'utilisation de cannes GM**

Le Brésil a autorisé en juin 2017 l'utilisation commerciale de canne génétiquement modifiée, une première dans le monde. Ce «feu vert» a été obtenu par le Centre technologique de la canne (CTC) qui a développé la technologie et soumis la demande d'autorisation en décembre 2015. Selon cet organisme, il faudra au moins trois ans avant que les premières livraisons de sucre produit à partir de canne génétiquement modifiée atteignent les marchés d'exportation, en raison du rythme de propagation de nouvelles variétés de canne. La canne OGM pourrait représenter potentiellement jusqu'à 15% des 10 millions d'hectare actuellement couverts par cette culture. 60% des 150 pays vers lesquels le Brésil exporte du sucre ne réclament pas d'autorisation réglementaire avant d'importer du sucre produit à partir d'OGM.
La modification génétique de la canne, développée par le CTC, vise à rendre le végétal résistant à différents insectes ravageurs. Les recherches se poursuivent pour rendre les cannes transgéniques résistantes aux herbicides.

EN VRAI, UN TRACTEUR NE S'ASSURE PAS COMME UNE CHARRUE

ASSURANCE TITANE PRO

Solutions adaptées pour chaque automoteur et chaque matériel attelé ou dételé.



Nous savons que chacun de vos automoteurs et matériels possèdent ses propres usages et caractéristiques. C'est pourquoi chez Groupama nos solutions d'assurance sont adaptées pour couvrir toutes les situations et matériels agricoles.

Groupama
OCÉAN INDIEN
la vraie vie s'assure ici

Pour les conditions et limites présentées sur ce document se reporter au contrat, voir conditions en agence. - Groupama Océan Indien - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de l'Océan Indien - 7 rue André Lardy BP 103 97438 Sainte-Marie - 314 635 319 RCS Saint-Denis - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris - Document et visuel non contractuels - Crédit photo : Jean François Labat - Octobre 2017.